

Démarche : Garancières en Beauce - Demande d'autorisation d'affichage sur la voie Publique

Organisme : Mairie de Garancières-en-Beauce

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

En qualité d'organisateur d'évènement ou de manifestation vous souhaitez en faire la promotion en déposant des panneaux sur la voie public.

Description de l'organisme

N

Nom de l'organisme

Nom de la personne morale organisatrice.

Description de l'évènement

Nom de l'évènement

Date de l'évènement

Si l'évènement se déroule sur plusieurs jour inscrire la date de début de l'évènement

Affichage

Nombre d'affiche

Date de début d'affichage souhaité

Garancières en Beauce - Demande d'autorisation d'affichage sur la voie Publique

La date de début d'affichage doit être au maximum 15 jours avant le début de la manifestation

Date de fin d'affichage prévu

Les affiches doivent être retirés dans un délais de 7 Jours francs passé la fin de l'évènement

Lieux d'affichages prévus

dessiner sur la carte les lieu d'implantation prévu.

Pour rappel il est interdit d'afficher sur le mobilier urbain ou les éléments de circulations

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Affiche